Activer votre conformité réglementaire en 1 clic

Votre carnet sanitaire, prêt en un clic

Pas besoin de saisir un par un vos établissements et vos résultats. Quand vous n'avez pas encore de carnet, ou quand certains de vos sites n'en ont pas, votre espace client vous propose un bouton « Activer mon carnet sanitaire » : sur le tableau de bord du carnet, sur la page « Votre carnet est prêt » et, si besoin, dans un bandeau d'accueil.

Ce que fait l'activation

- ? Elle retrouve vos sites à partir de vos commandes Aquatycia des trois dernières années.
- ? Elle crée un carnet par site et rattache vos commandes à chaque établissement.
- ? Elle y ajoute vos résultats d'analyses Aquatycia, puis recalcule l'état de conformité.

Avant de cliquer, un aperçu vous indique le nombre de sites à activer et de résultats disponibles. Une barre de progression suit le traitement, par petits lots. Vous pouvez relancer l'opération sans risque : rien n'est dupliqué et ce qui existe déjà n'est jamais écrasé. L'activation n'envoie aucun message à vos contacts.

Le bouton est réservé aux utilisateurs autorisés à modifier le carnet. Si ce n'est pas votre cas, le bandeau vous invite à demander au titulaire du compte de l'activer.

Vos résultats suivent ensuite automatiquement

Une fois votre carnet activé, vos nouveaux résultats d'analyses Aquatycia sont ajoutés chaque jour à vos carnets, sans action de votre part. Les résultats dont la valeur n'est pas encore saisie sont ignorés et repris dès qu'ils sont disponibles. Pour forcer une mise à jour immédiate, la page Importer des résultats propose le bouton « Tout synchroniser ».

Générer votre plan de surveillance

Si la rubrique Conformité en 1 clic apparaît dans votre menu Suivi sanitaire, elle va plus loin : elle traduit la réglementation en un plan concret, directement utilisable, sans que vous ayez à éplucher les textes.

Le carnet reconnaît votre établissement

Le carnet détecte le type de votre établissement. Selon que vous gérez un établissement de santé, un hôtel, une collectivité ou tout autre site, il vous oriente vers le bon cadre réglementaire.

Le bon modèle, déjà paramétré

Il vous propose le modèle adapté, pré-paramétré avec les fréquences et les seuils. Vous choisissez parmi plusieurs cadres selon votre activité :

- ? ECS santé, pour les établissements sensibles ;
- ? ECS autres ERP, pour les autres établissements recevant du public ;
- ? eau potable ;

- ? QAI ERP, pour la qualité de l'air intérieur ;
- ? HACCP, pour la maîtrise sanitaire alimentaire ;
- ? piscine.

Un clic, et tout l'échéancier se construit

D'un seul clic, le carnet génère votre plan de surveillance et programme l'échéancier : chaque relevé et chaque analyse se positionne à la bonne date, sur toute l'année. Vous ne risquez plus d'oublier une obligation.

Quelques repères utiles

À titre d'exemple, le carnet s'appuie sur des relevés de température d'eau chaude sanitaire mensuels dans le cas général, qui deviennent quotidiens ou hebdomadaires dans les établissements de santé, et sur une recherche de légionelle au moins annuelle. Chaque modèle applique ses propres rythmes. Ils vous aident à organiser votre suivi ; la responsabilité de la conformité reste celle de l'exploitant, et un contrôle de votre dispositif avant un audit est décrit dans « Préparer un audit avec la grille « Préparation à l'audit » du carnet ».

Besoin d'aide ?

contact@aquatycia.fr ? 01 77 75 54 00.